

PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI HOMOLOGUÉ OU UNE ÉPREUVE PAR CENTRE

Ce protocole fait suite à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant au 31 juillet 2022 la gestion de la sortie de crise sanitaire, ainsi qu'au décret 2021-699 du 1^{er} juin 2021, modifié par le décret 2021-1268 du 29 septembre 2021. Ce protocole est évolutif en fonction des décisions gouvernementales.

◆ Avant le tournoi

Il est indispensable de contacter la mairie (ou l'organisme gestionnaire de la salle) pour connaître les consignes sanitaires à appliquer dans votre commune, celles-ci étant décrétées par le préfet, en fonction du taux d'incidence de chaque département, et pouvant modifier la règle générale : obligation du pass sanitaire, port ou non du masque dans les locaux.

◆ Le jour du tournoi

Les joueurs et autres personnes présentes montrent le QR code de leur attestation papier ou celui de leur téléphone, visible dans l'application « Tous Anti Covid »/Pass Sanitaire/ouvrir mon carnet. L'organisateur, qui se sera fait habilitier au préalable par un responsable de la gestion de la salle, scanne ce QR code grâce à l'application gratuite « Tous Anti Covid Vérif » (TAC Verif) qu'il aura téléchargée. L'utilisation en est très simple, un tuto en ouverture de l'application, en explique le fonctionnement.

◆ Les gestes barrières

Ils sont toujours d'actualité, à savoir, selon le décret susmentionné :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction avec une solution pour la désinfection des mains conforme à la norme EN 14476 ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Éviter les embrassades et les serremments de main pour se saluer, et privilégier le port du masque en cas de rhume, toux, etc.

◆ Port du masque



Les masques doivent être portés systématiquement par tous – dès l'âge de 11 ans- dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Cependant, le gestionnaire de salle (mairie ou autre organisme) peut autoriser les joueurs à ne pas porter leur masque une fois assis à leur place, c'est lui seul qui peut prendre cette décision.

◆ Les à-côtés

Attribution des tables : elles sont attribuées pour la journée, pas de changement de table entre les parties, pour les TH2 et les TH3.

Buvette : La buvette peut être autorisée, en évitant les regroupements trop importants au bar (prévoir un espace suffisant). Pour le grignotage, il est préférable de privilégier les produits emballés individuellement.

Pause déjeuner : il est souhaitable de prévoir des tables dédiées au déjeuner pour éviter que les joueurs mangent sur les tables de jeu. On recommandera de manger à l'extérieur chaque fois que c'est possible.